



## Saisie sur salaire pour pension alimentaire

Par **eugène**, le **06/12/2010** à **11:24**

Bonjour,

j ai une saisie sur salaire pour la pension de ma fille mais cela fait 2 mois qu'elle vit chez moi et sa maman refuse d'enlever la pension et refuse aussi de payer l'école, cela devient difficile car 350 € de pension plus 500 € d'école... ma question est comment arrêter rapidement la saisie sur mon salaire de la pension; en saisissant le tribunal cela va mettre plusieurs mois.

Par **Marion2**, le **06/12/2010** à **11:27**

Il aurait fallu saisir le JAF pour le changement de garde de votre fille.

Il faut le faire maintenant.

Voyez avec un avocat s'il n'est pas possible de procéder à un référé (procédure rapide).

Bon courage.

Par **eugène**, le **06/12/2010** à **11:39**

merci marion2, je vais envoyer au JAF une lettre aujourd'hui même mais allez voir un avocat je ne pourrai pas le dernier m'a délesté de mes économies en me faisant perdre, je paye les frais encore d'huissier je n'avais plus les moyens de faire appel.... merci pour tout

Par **Marion2**, le **06/12/2010** à **11:42**

Envoyez un courrier recommandé AR au Tribunal de Grande Instance.

Bonne chance.

Par **eugène**, le **06/12/2010** à **11:52**

et si je fais contater par huissier que ma fille habite chez moi; puis je faire arreter la saisie?

Par **Marion2**, le **06/12/2010** à **11:58**

Non.

Officiellement, c'est la mère qui a la garde de l'enfant. Elle a montré le jugement à l'huissier.

Votre seul recours, c'est de saisir le JAF. Est-ce votre fille qui souhaite vivre avec vous ?

Si c'est le cas, elle peut avoir un avocat gratuitement. Faire une demande au greffe du Tribunal de Grande Instance et demander que le Bâtonnier désigne un avocat pour votre fille.

Par **eugène**, le **06/12/2010** à **12:09**

oui ma fille désire vivre avec moi je vais suivre vos conseils, merci pour tous ces renseignements, continuez votre site... super